

VILLE DE SULLY-sur-LOIRE

RESTAURANTS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

Pour une inscription dès la rentrée,
cet imprimé est à compléter et à retourner en Mairie avant le 13 juillet 2023

Pour une inscription en cours d'année scolaire,
cet imprimé devra être remis à la Mairie le mercredi avant 17h30 pour une présence la semaine
suivante.

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Ecole fréquentée :

Ecole du CENTRE

Ecole Maternelle*

Ecole Primaire*

Ecole Jean-Marie BLANCHARD (Hameau)

Ecole Maternelle*

Ecole Primaire*

Enseignant :

(A renseigner obligatoirement pour les inscriptions en cours d'année scolaire).

Nom et prénom des parents ou du responsable légal de l'enfant :

Adresse :

N° de Tél. Domicile : Portable : (à compléter impérativement)

E Mail :

Nom, adresse et tél. Employeur du père : (à compléter impérativement)

Nom, adresse et tél. Employeur de la mère : (à compléter impérativement)

N° d'allocataire CAF (à compléter impérativement) :

J'inscris mon enfant au restaurant scolaire à compter du : Il sera présent :

tous les lundis*

tous les jeudis*

tous les mardis*

tous les vendredis*

Menu du jour : *

Menu sans viande : *

Allergie alimentaire : Précisez : Non *

PAI : Oui * Non *

J'inscris mon enfant occasionnellement, Il sera présent le :

et m'engage à régler mensuellement le prix des repas, dès réception de l'avis du Trésor Public.

Je souhaite mettre en place le prélèvement automatique (dans l'affirmative un imprimé à signer vous sera envoyé ultérieurement)

Rappel des tarifs du 01/01/2023 au 31/12/2023

Repas régulier : Maternelle : 3.15 €

Primaire : 3.70 €

Repas occasionnel : Maternelle : 5.80 €

Primaire : 5.80 €

Information : Si vous disposez de faibles revenus, un tarif dégressif peut vous être accordé. Il vous suffit de retirer un imprimé en Mairie.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des restaurants scolaires.

Date

Signature des parents
ou du responsable légal